



Versement de la pension alimentaire

Par **jammes**, le **17/08/2010** à **19:26**

Bonjour, rnje suis divorcé depuis 15 ans mon ex mari me paye 76.22 euros de pension il y a deux ans il a augmenté la pension de 10 euros maintenant il me la rebaisser a 76.22 euros il a informer ma fille qui va avoir 18 ans dans une semaine que depuis 10 ans il était bénéficiaires d'un statut social handicapé et que légalement il n'avais plus a payer de pension depuis cette période mais qu'il se faisait un devoir de la lui verser je voudrais savoir si cela est exact et aussi si je peut demander a se que la pension soit ré-indexer depuis le début de mon divorce vue que cela na jamais été fait ma fille va cette année faire un contrat de professionnalisation donc va avoir un petit salaire cela peut il faire cesser le versement de la pension alimentaire en vous remerciant par avance des renseignements que vous nous apporterais

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **19:31**

Son handicap ne le dispense pas de payer la pension mais s'il n'a que son AAH comme revenu et aucun patrimoine à saisir, vu que l'AAH est insaisissable, vous ne pouvez le contraindre à payer.rnMais faites-le quand même. S'il ne paye pas, faites-le condamner pour abandon de famille car comme ça, le jour où on exigera de votre fille qu'elle paye une pension à son vieux père, elle pourra se défendre en ayant la preuve, que lui, ne payait pas la pension (l'obligation alimentaire est réciproque et si son père ne l'a pas respectée, elle ne sera pas tenu de la respecter non plus)rn rnVous devez calculer le montant actuel de la pension en cumulant les indexationsrn<http://www.service-public.fr/calcul-pension/index.html>